



Amicale Motocycliste de Surgères

*** Pour des raisons de sécurité, le terrain sera désormais fermé : chaque licencié recevra une clé du terrain lors d'une réunion de club : 12 janvier et 02 mars pour l'instant....**

LIGUE POITOU CHARENTES
www-am-surgères.com

* Les licences FFM sur le site internet : **<http://intranet.ffmoto.net>**

* **2 Chèques de 60 Euros** pour contribution au bon fonctionnement du club, à l'ordre de l'AMS seront demandés à la remise de la demande de licence, ces chèques ne seront pas encaissés

* Le prix du timbre du club est fixé à **15 €** (1ère année de licence), ensuite il est à **5 €** et pourra varier d'une année sur l'autre.

Ces chèques de contribution seront encaissés dans les deux cas suivant :

- Si une personne ne vient pas **travailler au moins 50 %** des jours de travaux et si sa présence est **d'au moins 50 % des nombres de jours de réunions prévus pour l'année**
- Si une personne ne respectait pas les consignes d'accès au terrain de Cross

* Les membres du club seront exonérés des droits inscriptions aux courses organisées par l'AMS, sous réserve de participer à l'organisation de ces courses.

* Une participation régulière aux réunions est demandée afin d'avoir toutes les informations concernant l'organisation des courses et autre travaux concernant le terrain de motocross

*** Présentation obligatoire de la licence en cours de validité**

* Respecter les aires de parking. Ne rouler que sur le terrain de Motocross !

Ne pas faire d'accélération de Motos ou Quads dans les parcs coureurs !!!!!

* Interdit de faire rouler : des amis non licenciés / des pilotes extérieurs du club sans faire payer les 10 Euros.

*  **Les pilotes FFM / UFOLEP ne doivent en aucun cas rouler ensemble.**

* Chaque pilote de l'AMS qui vient s'entraîner, **doit impérativement refermer le portail derrière lui.**

Si ces consignes ne sont pas respectées le bureau prendra des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion du club...

Nom :

Prénom :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès au terrain et des sanctions applicables.

Mention "Lu et approuvé" et signature du pilote **Obligatoire**